

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 27 mai 2021

Compte-rendu affiché le 04 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Nejma REDJEM

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Sonia MONFORT à Laure LAURENT, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

| Nombre de membres                                        |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 35 |

**MODIFICATION D'ATTRIBUTION  
DES SUBVENTIONS 2021 -  
ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE**

Délibération : 05.2021.059

Transmis en préfecture le : 04/06/2021

## **RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT**

Les établissements de Petite Enfance Pom'Cerises Multi-accueil et Jardin passerelle étaient gérés par l'association Pom'Cerises et les établissements Récollets et Roule Virou étaient gérés par l'association Premiers Pas à Saint-Genis-Laval.

Les bureaux de parents qui se sont succédé tous les ans depuis 2018 ont été confrontés à la complexité de la gestion d'un établissement au regard notamment :

- de l'évolution de la réglementation en matière de droit du travail ;
- de l'évolution de la réglementation en matière de petite enfance ;
- de la complexité de la gestion financière ;
- de la lourdeur du management des équipes en tant que parents bénévoles "utilisateurs et employeurs".

Malgré le soutien qui a pu être recherché auprès de divers partenaires intervenant en appui aux associations de parents (ACEPP Rhône notamment), la lourdeur de la gestion a conduit les administrateurs à se questionner sur la pérennité du mode de gestion par des parents bénévoles et envisager le mode de gestion permettant de garantir au mieux la continuité d'accueil et la professionnalisation des équipes.

C'est la raison pour laquelle les bureaux associatifs, soutenus dans leur démarche par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, ont fait le choix de transférer leur activité à des associations reconnues en matière de gestion petite enfance et implantées sur le territoire de la Métropole et dont le projet associatif est en convergence avec le leur.

- L'association Pom' Cerises a approuvé le transfert de son activité (la gestion des établissements Pom'Cerises et Jardin Passerelles) à l'association ALFA3A lors de l'assemblée générale du 9/12/2020.

Ce transfert a pris effet le 1er janvier 2021.

- L'association Premiers Pas a approuvé le transfert de son activité (la gestion des établissements Roule-Virou et Récollets) à l'association ACOLEA lors de l'assemblée générale du 10/03/2021.

Ce transfert a pris effet le 1er avril 2021.

Aussi, compte tenu de ce contexte, il convient de modifier l'attribution des subventions accordées aux associations Pom'Cerises et Premiers Pas dans le cadre de la délibération n°03.2021.030.2 votée lors du conseil municipal du 25 mars 2021.

Il est ainsi proposé que les montants de subventions précédemment délibérés soient maintenus dans leur globalité, mais répartis à hauteur des acomptes déjà versés et des soldes restants à verser, d'une part entre l'association Pom'Cerises et l'association ALFA3A, et d'autre part entre l'association Premiers Pas et l'association ACOLEA.

Après modification, la répartition des subventions aux différents bénéficiaires se présenterait comme suit :

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé**  
**(art. 6574)**

| Nom de l'organisme              | Subvention proposée<br>2021 | Subventionsoumise à<br>justificatif<br>ou convention |
|---------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------|
| POM CERISES - MULTI ACCUEIL     | 44 800,00                   | CONVENTION                                           |
| POM CERISES - JARDIN PASSERELLE | 8 800,00                    | CONVENTION                                           |
| ALFA3A - MULTI ACCUEIL          | 135 200,00                  | CONVENTION                                           |
| ALFA3A - JARDIN PASSERELLE      | 34 200,00                   | CONVENTION                                           |
| PREMIERS PAS - LES RÉCOLLETS    | 35 000,00                   | CONVENTION                                           |
| PREMIERS PAS - ROULE VIROU      | 35 000,00                   | CONVENTION                                           |
| ACOLEA - LES RÉCOLLETS          | 108 000,00                  | CONVENTION                                           |
| ACOLEA - ROULE VIROU            | 15 000,00                   | CONVENTION                                           |
| <b>Total</b>                    | <b>416 000,00</b>           |                                                      |

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Laure LAURENT, Delphine CHAPUIS, Ikrame TOURI

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 9/12/2020 de l'association Pom' Cerises actant le transfert de son activité de gestion d'EAJE à l'association ALFA3A;

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 10/03/2021 de L'association Premiers Pas actant le transfert de son activité de gestion d'EAJE à l'association ACOLEA;

Vu la délibération n°03.2021.030.2 votée lors du conseil municipal du 25 mars 2021;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 "Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique" du 20 mai 2021;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la modification de la répartition des subventions détaillées ci-dessus et l'attribution aux nouveaux bénéficiaires ayant repris les activités selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jacky BÉJEAN**,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**  
*3 élus ne prennent pas part au vote :*  
*Laure LAURENT, Delphine CHAPUIS, Ikrame TOURI*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.